« Il reste, dit M. Firmin Didot, à déterminer le sens de parentes: doit-il s'entendre pour ad parentes? ce qui n'est guère probable: il faudrait nécessairement ad parentes, comme dans ce vers délicieux de Catulle : dulce rideat ad patrem. Doit-il être regardé comme vocatif? ou doit-il se rapporter au vers suivant nec deus nec dea? ce qui est bien préférable, suivant l'opinion du savant Turnèbe et d'Angelo Politiano, etc... C'est aux grammairiens habiles à le décider.» (1re édit., 1806). Didot, on le voit, n'ose se prononcer que d'une manière dubitative; il confond les opinions de Turrièbe et de Politien qui n'ont guère ici de commun que la ponctuation; Politien inclinait pour le vocatif. « Je lis volontiers, dit un émule de M. Didot, je lis volontiers avec Quintilien, qui (pueri) non risère parentes, au lieu de cui (puero) non risére parentes, proposé par Servius, Heyne et d'autres érudits : mais je n'adopte pas du tout, avec le dernier traducteur des Églogues, cette leçon qui non risère, parentes deus et dea non hunc, etc. Ma première raison est que Quintilien propose tout le contraire; il met la virgule après et non avant parentes: D'ailleurs Virgile a déjà fait une ellipse très-forte: incipe, parve puer, sous entendu risu cognoscere matrem. Il y en a une seconde dans ce même vers, puisque pour expliquer l'auteur, on doit ajouter, suivant Quintilien, ex illis enim qui non risère hunc, etc; en outre, si l'on ponctuait comme le veut M. Didot, on serait encore obligé de dire que Virgile a omis après risère les mots ad matrem, mots indispensables pour le sens. Je ne saurais me décider à donner un pareil tort à Virgile. » (Tissot, 2e édit., 1808).

Si je ne m'abuse, la lumière se fait peu à peu; ne semblet-il pas qu'on serait naturellement porté à entendre *risère* 

des dieux et des déesses tombe sur ceux qui n'ont pas ry. » (Quintilien, de l'Institution de l'orateur, avec notes historiques et littérales, Paris, 1663). Voy. Appendice, § 3.